



Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Compte-rendu de la Réunion du 1^{er} mars 2007 – ST-LEONARD-DES-BOIS – 9h30

Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 M. Jean-François HOUSSIN (Sous-préfet de la Flèche)
 Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseil Général de la Sarthe)
 M. Pierre VIELLE (Communauté Urbaine d'Alençon)
 M. Daniel LENOIR (Conseil Général de la Mayenne)
 M. Gérard BRAULT (Maire de St-Léonard-des-Bois)
 M. Guy CHAUDEMANCHE (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
 Mme Nelly HEUZE (Conseillère municipale du Mans)
 M. Roland MATRAT (DIREN Pays de la Loire)
 M. Gérard GROUSSEAU (DDASS de la Sarthe)
 M. Pascal MOISY (DDE de la Sarthe)
 M. François DENIS (DDAF de l'Orne)
 M. Pascal BODIN (DDAF de l'Orne)
 M. Jean-Pierre SEINGIER (Mayenne Nature Environnement)
 M. Jean-Paul TETE (ADSPQI)
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Sarthe)
 M. Hubert SAVARY DE BEAUREGARD (Chambre d'agriculture de l'Orne)
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBSA)
 MM. Jérôme DUCHEMIN et Philippe MARTIN (IDEA Recherche)
 M. Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants)

Étaient excusés :

Mme Véronique CANTIN (Maire de Neuville-sur-Sarthe)
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)

L'ordre du jour était le suivant :

1. Bilan sur l'approche socio-économique du bassin de la Sarthe Amont et ses tendances d'évolution (IDEA Recherche - SOGREAH Consultants)
2. Présentation du rapport annuel d'activité 2006 de la Commission Locale de l'Eau
3. Point d'information sur la réunion des présidents de CLE du bassin de la Maine du 2/02/2007
4. Point d'information sur la loi sur l'eau et les milieux aquatiques promulguée le 30/12/2006
5. Préparation des prochaines commissions thématiques
6. Questions diverses

En préambule M. BREUX remercie M. Gérard BRAULT, Maire de St-Léonard-des-Bois, pour son accueil et l'invite à démarrer la réunion par un mot d'introduction.

M. BRAULT présente la commune de St-Léonard-des-Bois, située en site classé, inscrit, Natura 2000 et pour laquelle le tourisme est un enjeu de développement majeur. Aussi il s'avoue inquiet quant au projet de création d'une retenue sèche au Gué Ory et ses éventuelles conséquences sur le tourisme.

A la demande de M. BREUX, M. HOUSSIN, nouvellement désigné Sous-préfet de la Flèche, est invité à se présenter. Après avoir détaillé son parcours, ce dernier souligne le rôle qu'il jouera de coordinateur, facilitateur pour la mise en œuvre d'une politique de l'eau cohérente à l'échelle du département de la Sarthe, sous l'égide de M. CAMUX, Préfet de la Sarthe.

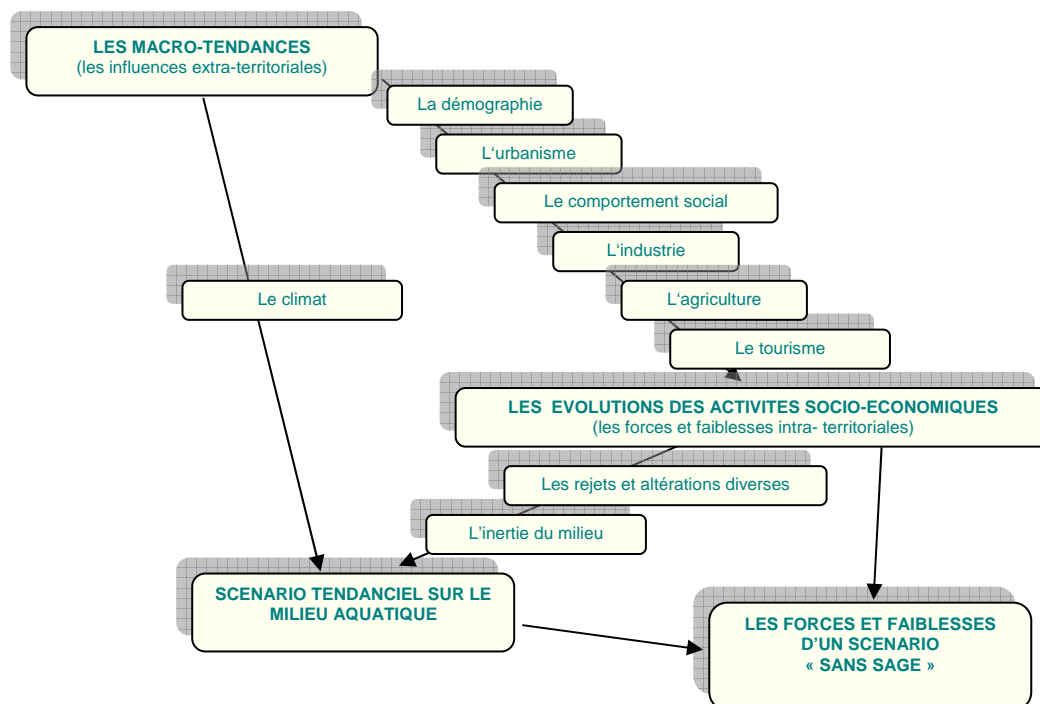
- 2 -

Ordre du jour n°1 :

Bilan sur l'approche socio-économique du bassin de la Sarthe Amont et ses tendances d'évolution

M. DUCHEMIN & MARTIN, IDEA Recherche – M. MURTIN, SOGREAH Consultants – support de présentation remis en séance

M. DUCHEMIN présente la méthodologie appliquée pour l'élaboration du scénario tendanciel ainsi que les sources d'informations qui sont exploitées (cf. schéma ci-dessous).



M. MARTIN précise que les macro-tendances permettent de prendre en compte les influences extraterritoriales pour l'élaboration du scénario tendanciel.

Différents scénarios sont projetés pour chacun des secteurs : économique et industriel, agricole, développement prospectif des espaces ruraux, évolutions démographiques.

M. MARTIN présente l'analyse socio-économique et les hypothèses d'évolution sur le territoire de la Sarthe Amont, qui intègre les éléments suivants :

- la population et ses évolutions prévisibles, compte-tenu notamment de l'aménagement du territoire (ex : augmentation de la population en Sarthe à proximité de l'autoroute A28)
- le développement du tissu industriel
 - o analyse du tissu industriel (nombre d'établissements, chiffre d'affaire, répartition géographique, etc.)
 - o les filières présentes
 - o les évolutions prévisibles à court et moyen terme
- le développement du domaine agricole
 - o structures
 - o filières
 - o chiffre d'affaires
 - o répartition des pratiques sur le bassin versant
 - o influence de l'évolution de la PAC et des négociations avec l'OMC
 - o les évolutions prévisibles à court et moyen terme
- le développement touristique
 - o une répartition des pôles et activités touristiques à l'échelle du bassin versant : banal dans l'Orne, axé sur les résidences secondaires et un tourisme vert en Mayenne, marqué par 3 hauts lieux touristiques et l'organisation d'événementiels sur la partie sarthoise
 - o chiffre d'affaires (essentiellement sur la Sarthe)
 - o tendances d'évolution

- 3 -

Concernant le volet agricole, M. CHAUDEMANCHE considère qu'il est important de prendre en compte l'évolution des besoins énergétiques des prochaines années, notamment les biocarburants. Il souligne la stabilité du cheptel bovin laitier depuis 2005, après une période de forte baisse qui a duré 20 ans.

M. SAVARY DE BEAUREGARD rappelle qu'aujourd'hui ce n'est plus le consommateur mais le contribuable qui cotise pour financer les subventions PAC. Il regrette qu'il y ait eu aussi peu de débats à l'échelle nationale autour de la loi d'orientation agricole.

Concernant la filière volaille, il estime que la récession impacte plus fortement la dinde que le poulet.

M. BREUX s'interroge sur le lien de cause à effet entre l'ouverture de l'A28 et l'augmentation de la population.

M. VIELLE considère qu'il est trop tôt pour mesurer l'impact de l'A28 sur l'évolution démographique.

Mme LABRETTE-MENAGER considère que ce n'est pas tant l'A28 que l'A11, qui ouvre vers le marché Breton, qui constitue une source d'attractivité.

Mme HEUZE souligne le fort développement du secteur nord-ouest du Mans et de son pôle universitaire.

Concernant la filière volaille, elle estime qu'il ne faut pas négliger les effets négatifs d'une grippe aviaire dans l'élaboration d'un scénario prospectif.

M. SAVARY DE BEAUREGARD souligne le caractère cyclique des crises sanitaires qui sont susceptibles de toucher d'autres animaux que le poulet dans les prochaines années.

M. MARTIN signale que des compléments d'informations restent à apporter, notamment par le biais des prochaines commissions thématiques, afin de finaliser le scénario tendanciel.

Ordre du jour n°2 :

Présentation du rapport annuel d'activité 2006 de la Commission Locale de l'Eau

M. SIROT, Animateur de la CLE – IIBSA

M. SIROT détaille le rapport d'activité de l'année 2006 au cours de laquelle ont été organisées 4 réunions de bureau de CLE, 3 sessions de commissions thématiques ainsi qu'une séance plénière de CLE.

Pour ce qui concerne les études, il rappelle que le diagnostic lancé au 1er janvier 2006 a été adopté en octobre de la même année.

Le marché concernant l'étude « Approche socio-économique, élaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE du bassin de la Sarthe Amont » a été attribué aux bureaux d'études IDEA Recherche – SOGREAH Consultants en date du 15 novembre 2006.

Par ailleurs a débuté l'étude des zones d'expansion des crues sur les affluents de la Sarthe.

Il ajoute que des actions de communications engagées en 2005 ont été poursuivies (lettre du SAGE, projet pédagogique, etc.), d'autres initiées (lettre web, guide d'inventaire des zones humides, etc.).

Enfin en ce qui concerne le budget M. SIROT en reprend les principaux résultats, à savoir des dépenses globales de 204 393,76 € pour des recettes de 232 155,47 €

Ordre du jour n°3 :

Point d'information sur la réunion des présidents de CLE du bassin de la Maine du 2/02/2007

M. BREUX signale qu'une réunion a été organisée à l'initiative de la DIREN Centre afin d'aborder la question de la mise en œuvre des SAGE à l'échelle du bassin de la Maine ainsi que l'opportunité de création d'un établissement unique reconnu EPTB à cette échelle.

Le compte-rendu de cette réunion n'a pas encore été transmis, aussi il propose d'aborder ce point à l'occasion d'une prochaine réunion de travail.

Ordre du jour n°4 :**Point d'information sur la loi sur l'eau et les milieux aquatiques promulguée le 30/12/2006**

M. MATRAT, DIREN Pays de la Loire – support de présentation joint au compte-rendu

M. MATRAT présente les principales dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques promulguée le 30 décembre 2006.

Les principales dispositions relatives aux SAGE sont les suivantes :

- ➔ Le SAGE doit être compatible avec le SDAGE ou rendu compatible avec lui dans un délai de trois ans (Article 75).
- ➔ Le SDAGE identifie les sous bassins dans lesquels une gestion coordonnée des ouvrages, notamment hydroélectriques est nécessaire (Article 74).
- ➔ La Commission locale de l'Eau peut confier l'exécution de certaines de ses missions à un EPTB, à une collectivité territoriale ou à un groupement (Article 76).
- ➔ Les représentants des collectivités représentent au moins la moitié du nombre des sièges et les représentants des usagers, organisations professionnelles et associations au moins le quart (Article 76 – Décret simple (2ème trimestre)).
- ➔ Le SAGE comporte un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et un règlement. Le plan peut en particulier identifier les zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau, d'expansion de crues, établir un inventaire des ouvrages hydrauliques pouvant perturber notamment les milieux aquatiques et prévoir des actions d'amélioration du transport des sédiments (Article 77 – Décret en conseil d'état (2ème trimestre)).
- ➔ Lorsque le Schéma a été approuvé et publié, le règlement devient opposable à toute personne publique ou privée (Article 77).
- ➔ Un projet de SAGE arrêté par la CLE à la date de promulgation de la présente loi peut être approuvé selon les dispositions antérieures pendant deux ans (Article 79).

- 5 -

Ordre du jour n°5 :**Préparation des prochaines commissions thématiques**

Pour l'organisation des prochaines commissions thématiques, M. BREUX propose que ne soient présentés que les points importants de l'approche socio-économique, afin de garder du temps pour le débat.

Il propose de réunir simultanément les commissions thématiques sous la forme d'une intercommission entre fin mars et début avril.

Ordre du jour n°6 :**Questions diverses**

M. BREUX souhaite qu'il y ait une cohérence entre le programme de mesures élaboré par l'Agence de l'Eau dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne et les scénarios qui seront définis dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

Aussi il estime très important que les membres de la CLE soient informés du contenu du programme de mesure.

M. BONIOU signale qu'une réunion technique de présentation du programme de mesures aux techniciens des bassins de l'Huisne et de la Sarthe Amont est prévue le lundi 12 mars à St-Mars-la-Brière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.